

**Session  
du Conseil Général  
de la Côte-d'Or**

**Vendredi 23 octobre 2009  
à partir de 9 heures**

Salle des Séances  
53 bis, rue de la Préfecture  
Dijon

## **Sommaire**

- 1) Emploi et Solidarité : succès et poursuite du Plan de soutien à l'économie locale et à l'emploi de proximité**
- 2) Soutien à l'agriculture durable, aux agriculteurs et à la production en Côte-d'Or : 2<sup>e</sup> édition de la Ferme Côte-d'Or**
- 3) Solidarité : la Côte-d'Or, département innovant avec le rSa, la Maison Départementale de l'Autonomie et l'Adosphère**
- 4) Budget/fiscalité : un budget vérité avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une dette saine, sans emprunt toxique**
- 5) Mobilité : TRANSCO à 1,50 euro, aéroport Dijon-Bourgogne, gare multimodale**
- 6) Contrats « Ambitions Côte-d'Or » : le canton de Fontaine-lès-Dijon candidat**
- 7) Au fil des dossiers**

## **Emploi et solidarité : succès et poursuite du Plan de soutien à l'économie locale et à l'emploi de proximité**

**Face à une situation de crise internationale, le Conseil Général a souhaité investir dans les territoires pour favoriser le commerce, l'économie et l'emploi.**

**Sept mois après l'adoption du Plan de soutien à l'économie locale et à l'emploi de solidarité, la quasi totalité des crédits dégagés pour favoriser la relance, (10 millions d'euros), est maintenant engagée. L'exécution des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale est très avancée. Compte tenu de ce succès, le Conseil Général souhaite poursuivre le Plan de soutien jusqu'à la fin de l'année.**

### **COLLEGES**

Les 10 opérations retenues au titre des collèges publics, pour un montant de 3,388 millions d'euros sont toutes en cours de réalisation. Certains chantiers sont exécutés à plus de 70 % (collège Fontaine des Ducs à Châtillon-sur-Seine, Paul Fort à Is-sur-Tille) ou à 50 % et plus (collège Champ Lumière à Selongey et collège Champollion à Dijon).

La troisième et dernière tranche d'équipement des collèges en tableau blanc interactif est, elle aussi, terminée. De même, l'opération de réfection de toiture au collège Saint-Joseph a été conduite à son terme. L'ensemble des crédits prévus est maintenant engagé.

### **ROUTES**

Les projets du secteur routier sont tous entrés en phase d'exécution, soit au printemps (RD 10 Salmaise/Boux et RD 123 B Chivres), soit dans le courant de l'été (RD 25 D Maxilly-sur-Saône et RD 954 Semur/Villenotte).

Les mesures portant sur l'exploitation routière sont également mises en œuvre progressivement.

### **BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

Pour le secteur des bâtiments départementaux, tous les chantiers, à l'exception d'un seul qui sera engagé d'ici deux semaines, sont en cours d'exécution. Plusieurs sont achevés, comme le parvis de la Cité Henry Berger.

### **FONCIER**

Au titre de la surcharge foncière, un nouveau programme porté par ORVITIS pour la réalisation de cinq logements à Varois-et-Chaignot est en cours d'instruction.

## AIDES AUX COMMUNES

Les 3 programmes spécifiques mis en place à l'occasion de ce plan de soutien ont connu un très vif succès :

- **202 projets retenus pour les bâtiments communaux** sur 230 dossiers  
Pour une enveloppe de 1 415 344 euros qui produira 3 109 325 euros de travaux, soit une moyenne de 15 400 euros par projet.
- **222 projets retenus pour la voirie communale** sur 253 appels à projets portant sur la voirie communale  
Pour une enveloppe de 1 786 508 euros  
Ces projets, d'un montant moyen de 18 700 euros, généreront 4 151 302 euros de travaux.
- **15 dossiers retenus pour l'aide aux communes pour l'acquisition d'un véhicule neuf** sur 20 demandes  
Pour une enveloppe de 15 000 euros

## CHANTIERS D'INSERTION

Les chantiers d'insertion soutenus à travers le plan ont été réalisés (Saint-Maurice-sur-Vingeanne, Orgeux, Meursault, Saint-Didier) ou seront engagés bien avant la fin de l'année.

### RAPPEL

Le plan de soutien du Conseil Général repose sur :

- ↳ **Des chantiers pour les entreprises du bâtiment** : 5,4 millions d'euros  
Travaux et équipement complémentaire des collèges ; entretien, amélioration, mise aux normes des bâtiments départementaux ; accompagnement de la construction de logements sociaux ; financement de 100 projets communaux
- ↳ **Des commandes pour les entreprises de travaux publics** : 4 millions d'euros  
Travaux sur les routes départementales et financement de 100 projets de voirie communale
- ↳ **De nouvelles commandes au secteur automobile** : 276 000 euros  
Renouvellement des véhicules départementaux et financement de 100 véhicules de collectivité
- ↳ **Des projets pour les associations d'emploi en insertion** : 310 000 euros  
Il porte sur des commandes passées par le Conseil Général passées par le Conseil Général et des subventions apportées à des projets des communes et communautés de communes

## Soutien à l'agriculture durable, aux agriculteurs et à la production : 2<sup>e</sup> édition de la Ferme Côte-d'Or

Premier partenaire de l'agriculture sur le territoire, le Conseil Général a décidé l'an dernier, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de mettre en place une ferme pendant la foire internationale gastronomique de Dijon. Elle a pour objet de valoriser la richesse de l'agriculture et de la viticulture du département.

Fort du succès de la première édition l'an dernier, qui avait attiré plus de 26 000 visiteurs, la Ferme Côte-d'Or revient. Plus importante, elle s'installe cette fois pour 4 jours contre 2 l'année dernière et représentera toutes les filières agricoles départementales.

### 100 000 EUROS POUR LA FERME COTE-D'OR

Afin de mieux faire connaître à un large public, la diversité et la richesse du monde agricole, le Département a décidé le renouvellement de son partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or avec une grande manifestation agricole : « La Ferme Côte-d'Or ».

Si en 2008, seul l'élevage était représenté, c'est une vitrine de toutes les filières qui font de la Côte-d'Or **une « petite France » en matière d'agriculture** qui sera offerte cette année au public, avec :

- Les productions animales
- Les grandes cultures
- La viticulture et les arômes
- La sylviculture

La foire, c'est :

- Un espace couvert de 1 200 m<sup>2</sup>
- Pendant 4 jours, du 7 au 10 novembre
- Des animations sur le thème d'une agriculture durable et innovante
- Des dégustations et des jeux autour du lait avec les Produits Laitiers
- Un budget de 100 000 euros pour le Conseil Général : 100 000 euros, soit le même montant qu'en 2008

## **UNE AGRICULTURE VALORISEE : ACCORD CADRE 2009-2013 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA COTE-D'OR**

Avec un chiffre d'affaires annuel **d'1 milliard d'euro qui représente 8% du PIB** de la Côte-d'Or, l'agriculture est un secteur fort de l'économie côte-d'orientée.

Pour l'accompagner et le soutenir, le Conseil Général en a fait l'une des priorités de son programme AmbitionS Côte-d'Or : « **Une agriculture et une viticulture valorisées** ». A travers cette priorité, le Conseil Général entend se doter d'une grande politique du monde rural, fondée sur une **agriculture économiquement viable, socialement équitable et respectueuse de l'environnement**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par l'accord-cadre 2009-2013 signé avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui définit les orientations des aides agricoles du Conseil Général de la Côte-d'Or ainsi que les modalités techniques et financières d'application.

Les orientations proposées à travers cet accord-cadre sont le fruit d'une démarche concertée avec l'ensemble du monde agricole côte-d'orien.

L'accord-cadre ainsi proposé repose sur la base d'un budget annuel de **3 millions d'euros** et quatre grands axes :

- Satisfaire les marchés alimentaires et non alimentaires par des productions adaptées
- Relever les défis environnementaux par les modes de production innovants et durables
- Contribuer au développement durable des territoires par des activités agricoles et des projets collectifs adaptés
- Innover dans l'exercice des métiers par des entreprises agricoles performantes avec des actifs professionnels responsables et organisés

## **Solidarité : la Côte-d'Or, département innovant avec le rSa, la Maison Départementale de l'Autonomie et l'Adosphère**

**Accompagner les Côte-d'Oriens pour leur offrir de bonnes conditions de vie est la première ambition du Conseil Général. Une ambition concrétisée par le soutien actif apporté aux publics les plus fragiles comme les personnes en situation précaire, les personnes âgées ou handicapées.**

### **LE RSA : 9 PLATE-FORMES UNIQUES D'ACCUEIL**

Le Conseil Général a voté aujourd'hui la signature de conventions relatives à la mise en œuvre du revenu de solidarité active, le rSa.

En 2006, la Côte-d'Or était parmi les 1<sup>ers</sup> départements français à s'engager aux côtés de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives dans l'expérimentation de nouvelles pratiques au service des publics en difficulté. Elle est aussi le 1<sup>er</sup> département à avoir signé le pacte territorial d'insertion en début d'année.

Le 15 juin dernier, le Conseil Général a inauguré la 1<sup>ère</sup> plate-forme unique d'accueil, à Dijon. Elle permet au bénéficiaire du rSa d'effectuer, en un même lieu et dans la même journée, l'instruction de son dossier et le bilan de sa situation sociale et professionnelle.

**Depuis début octobre, 8 autres plateformes uniques d'accueil ont ouvert en Côte-d'Or.**

### **Un lieu centralisé pour les bénéficiaires du rSa**

La Plateforme Unique d'Accueil est destinée à faciliter les démarches du bénéficiaire du rSa, tenu aux obligations d'accompagnement social et professionnel.

Un travailleur social du Conseil Général et un conseiller de Pôle Emploi effectuent un bilan. Ce dernier doit proposer le parcours d'insertion le plus adapté au bénéficiaire du rSa et formaliser les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un contrat d'insertion.

#### **Accueil téléphonique**

Le Département met en place un accueil téléphonique départemental qui permet aux potentiels bénéficiaires

- d'obtenir une information générale sur le rSa : le dispositif national et l'organisation en Côte-d'Or,
- de les aider à réaliser le test d'éligibilité accessible sur le site Internet de la CAF et si nécessaire, réaliser le test à leur place (en particulier pour les personnes sans internet),
- d'être orienté vers les lieux d'information (accueil physique) pour retirer le formulaire si nécessaire (en particulier pour les personnes sans imprimante),

- d'être aidé pour compléter le formulaire de demande de rSa et informer sur les pièces justificatives nécessaires à l'instruction et au parcours d'accompagnement,
- d'être orienté vers les services d'instruction et d'orientation
- de prendre rendez-vous sur les plate-formes uniques d'accueil pour les bénéficiaires tenus aux obligations définies à l'article L. 262-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ci-après dénommées « obligations de démarches d'insertion »

La gestion de cet accueil téléphonique est confiée à un chantier d'insertion spécialisé dans le télémarketing, Ethicofil. Tel : 03 80 72 34 71

### **Orientation professionnelle**

A l'issue de l'instruction de la demande de RSA, les bénéficiaires sont reçus en entretien d'orientation mené par un binôme socioprofessionnel travailleur social, pour le Conseil Général et un conseiller professionnel de Pôle Emploi ou d'un autre organisme habilité par le Conseil Général.

Lors de l'entretien d'orientation, le binôme :

- réalise un bilan de la situation sociale et professionnelle du bénéficiaire
- décide du parcours le plus adapté (social ou professionnel)
- formalise les lères actions à mettre en œuvre dans un contrat d'insertion (si orientation sociale) ou une inscription comme demandeur d'emploi et un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi : PPAE (si orientation professionnelle)

### **Les 9 plateformes**

Châtillon-sur-Seine – Accueil Solidarité et Famille  
Montbard – Accueil Solidarité Famille  
Saulieu – Centre social  
Pouilly – Centre social  
Is-sur-Tille Accueil Solidarité et Famille  
Dijon – ALE Dijon centre  
Genlis – Agence Solidarité Famille  
Seurre – Accueil Solidarité Famille  
Beaune – Accueil CAF

### **Rappel**

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin dernier, le Revenu de Solidarité Active a pour objectif de faire en sorte que le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final d'un foyer et ainsi dépasser le seuil de pauvreté sans perte brutale des droits sociaux. Allocation financière évolutive, non limitée dans le temps, le rSa s'applique à tous les bénéficiaires du RMI, de l'Allocation Parent Isolé (API) et aux travailleurs à revenus modestes. S'il permet d'atteindre un revenu garanti, le rSa offre également un accompagnement social et professionnel adapté.

Le dispositif rSa est coordonné par le Conseil Général, en partenariat avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et Pôle Emploi pour la partie accompagnement professionnel.

## **LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE**

**Chef de file pour les personnes âgées et handicapées, le Conseil Général va créer une Maison Départementale de l'Autonomie. Il a décidé aujourd'hui de signer de la convention 2009-2012 avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).**

### **La Côte-d'Or, département pilote**

Le 26 septembre 2008, le Conseil Général acceptait la création à titre expérimental d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il est pilote du dispositif, comme deux autres départements français : le Cantal et la Corrèze.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait une convergence entre les deux publics.

*« Dans un délai maximum de cinq ans, les dispositions de la présente loi opérant une distinction entre les personnes handicapées en fonction de critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux seront supprimées. »*

La Maison de l'Autonomie (MDA) résulte d'une véritable volonté de passer d'un concept de prise en compte du handicap à celui de la recherche de l'autonomie de la personne.

Ce projet de MDA est financé par la CNSA, dans le cadre de la convention 2009-2012 avec le Conseil Général de la Côte-d'Or, soumise au vote des élus aujourd'hui.

### **Un lieu unique pour les personnes âgées et les handicapés**

L'ensemble des moyens et des compétences sera regroupé dans un même lieu pour :

- simplifier les démarches des Personnes en perte d'autonomie
- Anticiper la levée de la barrière d'âge
- Expérimenter la convergence personnes âgées personnes handicapées

La future MDA sera chargée de

- L'accueil des usagers
- L'évaluation et l'élaboration des plans d'aide
- La Mise en œuvre du suivi social des personnes en perte d'autonomie sur le territoire
- La création d'un Pôle Habitat Autonomie
- La prise en charge des situations d'urgence notamment la maltraitance des personnes vulnérables

Le Conseil Général de la Côte-d'Or dispose d'un bâtiment qui remplit ces critères : les locaux situés au rez-de-chaussée de la cité départementale Henri Berger à Dijon.

- Un endroit stratégique car facilement accessible à pieds, en voiture
- avec un parking aménagé et accessible aux personnes en situation d'handicap
- bien desservie par les transports en commun : le choix du tracé du futur tramway dijonnais ne fera que renforcer cet atout

### **Un accueil conjoint depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Prémisse de la future MDA, un accueil conjoint est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la Cité Départementale, 1 rue Joseph Tissot.

Les personnes âgées et les handicapés peuvent se rendre sur place pour se renseigner sur les aides octroyées par le Conseil Général.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

## Une Ambition de solidarité

Accompagner les Côte-d'Oriens pour leur offrir de meilleures conditions de vie est la première ambition du Conseil Général.

A travers son programme AmbitionS Côte-d'Or, le Conseil Général s'engage dans :

- Le maintien à domicile et l'hébergement des aînés
  - **9768 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie**
  - 1200 personnes âgées prises en charge pour l'hébergement en établissement
  - **66,3 millions d'euros** : le budget consacré aux personnes âgées
- L'accompagnement et l'intégration des personnes handicapées
  - Environ 23 000 personnes en situation de handicap en Côte-d'Or
  - 2 616 personnes bénéficient d'une prestation ou d'une prise en charge départementale
  - **56,6 millions d'euros** : le budget consacré aux personnes handicapées

## ADOSPHERE : UNE MAISON A L'ECOUTE DES ADOLESCENTS COTE-D'ORIENS

L'Adosphère, est un lieu d'écoute, de dialogue et d'échanges qui répond aux nombreuses questions de l'adolescence. Ouverte il y a un an, elle a déjà permis à **550 jeunes et à 220 parents** de trouver des réponses et des conseils à leurs problèmes ou à leurs interrogations.

Garant de la protection de l'enfance, le Conseil Général de la Côte-d'Or est l'un des 3 partenaires de l'Adosphère avec l'Etat et de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. Avec une **enveloppe de 270 000 euros**, il renouvelle en 2009 son engagement auprès de cette structure, animée par le centre hospitalier spécialisé la Chartreuse.

### Un lieu d'écoute et d'échanges

Les missions de l'Adosphère :

- permettre la prise en compte précoce des manifestations de mal être des adolescents
- proposer une offre diversifiée de prise en charge sanitaire, sociale et culturelle
- articuler, coordonner et animer une offre de service pour les jeunes
- assurer un véritable suivi au-delà du simple passage de l'adolescent ou de ses parents

Déjà 550 jeunes reçus

La Maison des Adolescents (MDA) a ouvert ses portes le 19 mai 2008.

En 1 an, entre mai 2008 et juin 2009 :

- **1 700 entretiens de jeunes** réalisés dont 534 reçus à l'Adosphère
- 27 actions collectives au bénéfice de 420 jeunes
- 43 consultations de proximité au bénéfice de 58 jeunes
- **401 entretiens de parents** réalisés dont 218 reçus à l'Adosphère

La MDA a **une vocation départementale**. Dans son programme AmbitionS Côte-d'Or, le Conseil Général a inscrit la territorialisation de la MDA au rang de ses priorités dans le chapitre « Préserver le temps de l'enfance ».

L'activité de la MDA s'inscrit déjà dans un rayonnement départemental :

- **25 % des jeunes accueillis et 1/3 des parents résident hors de l'agglomération dijonnaise.**

## **Budget/fiscalité : un budget vérité avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une dette saine, sans emprunt toxique**

Les élus ont voté aujourd'hui la décision modificative n°3, qui concerne principalement des ajustements de crédits et mesures nouvelles destinés à renforcer l'action du Conseil Général dans ses principaux domaines d'intervention.

Dans la droite ligne des engagements pris en décembre 2008, le Conseil Général présente un budget vérité, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une dette saine.

### **UNE AMBITION DE SOLIDARITE**

Les crédits seront notamment consacrés à :

- l'action en faveur des personnes en difficultés **pour une dignité sociale partagée, avec le RMI et le rSa (+ 4,62 millions d'euros)**
- l'accompagnement des **personnes handicapées (+1,31 millions d'euros)**  
Dans le cadre de son ambition « Vivre le droit à la différence », le Conseil Général souhaite ajouter un crédit complémentaire de 500 000 euros, vu l'augmentation soutenue du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap.

### **UNE AMBITION D'ECHANGES**

Les crédits seront notamment consacrés à :

- faire de la Côte-d'Or « **un département qui rapproche les territoires** » en participant aux grands projets structurants (+ 1 million d'euros pour la branche Est de la LGV Rhin-Rhône)

### **UNE AMBITION DE VIE**

Les crédits seront notamment consacrés à :

- faire de la culture le « **trait d'union** » de la Côte-d'Or (+ 500 000 euros pour la **construction du MuséoParc**) Le Centre d'Interprétation, le 1er des 2 bâtiments du futur MuséoParc d'Alésia est en cours de construction à Alise-Sainte-Reine. Il présentera le Siège de 52 avant J.-C. en l'inscrivant dans le cadre de la conquête de la Gaule. Pour ce premier chantier, le Conseil Général a déjà investi **25 millions d'euros**.

## Mobilité : TRANSCO à 1,50 euro, aéroport Dijon-Bourgogne, gare multimodale

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a fait de la mobilité l'une des priorités de son programme AmbitionS Côte-d'Or. Faciliter leurs déplacements, c'est contribuer à la qualité de vie des Côte-d'Oriens en faisant le choix du développement durable du territoire.

### SUCCEs DE LA TARIFICATION UNIQUE TRANSCO

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le « Ticket Côte-d'Or » est à 1,50 euro par ligne, quelle que soit la longueur du trajet effectué. La nouvelle tarification est valable sur les 27 lignes régulières de son réseau de transport interurbain par car, TRANSCO.

### De 20 à 117 % de fréquentation supplémentaire

Soucieux d'un développement équilibré et durable du territoire, le Conseil Général de la Côte-d'Or est depuis longtemps engagé dans une politique de transport interurbain. Pour aider les Côte-d'Oriens à préserver leur pouvoir d'achat, le Conseil Général a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le « Ticket Côte-d'Or » à 1,50 euro par ligne, quelle que soit la longueur du trajet effectué.

En un mois, la fréquentation a augmenté globalement d'un peu plus de 20 % **avec une pointe à 117 % sur la ligne 48.**

Quelques exemples:

ligne 49, Dijon – Semur - Avallon : + 60 %

ligne 50, Dijon - Chatillon : + 66 %

### 1500 passagers sur la ligne Dijon-Châtillon cet été

L'opération a été expérimentée cet été sur 4 lignes.

En deux mois, 3 250 personnes se sont déplacées sur les itinéraires test, pour découvrir ou redécouvrir les richesses de Côte-d'Or, entre amis ou en famille.

Près de la moitié des usagers ont emprunté la Ligne 50, en direction de Châtillon et de son musée, qui a ouvert au mois de juillet

### Des moyens techniques supplémentaires

Les hausses importantes de la fréquentation sur certains axes ont nécessité la mise en place de moyens supplémentaires, avec des doublages sur certaines lignes (34, 36, 37, 41, 47, 48 et 49).

Ces dispositions concernent :

## **AEROPORT DIJON-BOURGOGNE**

Le Conseil Général s'est engagé dans le partenariat « Renaissance » pour l'aéroport Dijon-Bourgogne en septembre 2006. Cet engagement s'est concrétisé en juillet dernier par la signature de la convention « investissement. Elle concerne la réalisation de travaux pour un coût total de 15,5 millions d'euros, avec une participation de 5,18 millions d'euros pour le Conseil Général.

Aujourd'hui, les élus ont accepté de signer une nouvelle convention destinée à prendre en charge le déficit de fonctionnement de l'aéroport pour un montant de 1,07 millions d'euros.

Elle sera suivie d'une convention pour soutenir le lancement de nouvelles lignes low-cost au sein de l'aéroport Dijon-Bourgogne.

## **GARE MULTIMODALE : SIGNATURE D'UN AVENANT**

Les élus doivent adopter aujourd'hui un nouveau texte relatif à un avenant de la convention d'exploitation et de gestion du pôle d'échange multimodal situé à la gare de Dijon.

Réhabilitée en 2007, la gare routière est devenue la gare de transport public. Le Conseil Général avait en 2007, financé ce réaménagement à hauteur **de 2 millions d'euros**, pour permettre notamment l'accessibilité des handicapés. Le Président François Sauvadet s'est d'ailleurs rendu sur place en septembre, pour constater les aménagements.

Véritable pôle d'échange intermodal, elle concentre les différents réseaux de transport public et un espace de vente intermodal pour :

- Le transport TER ;
- Les cars départementaux du Conseil Général TRANSCO ;
- Les bus du Grand Dijon Divia.

Les Côte-d'Ors disposent ainsi, en un seul endroit de tous les moyens de transport pour faciliter leur déplacement dans toute la Côte-d'Or.

## **Mise en accessibilité de la gare**

Plusieurs actions sont programmées pour rendre accessible le pôle d'échange intermodal  
Parmi les installations :

- Des rails de guidage pour les malvoyants ;
- Une borne d'appel pour les personnes handicapées, avec, au bout du téléphone, un guide qui se déplace pour orienter le demandeur ;
- Des bornes audios pour annoncer aux malvoyants, les différentes directions à suivre ;
- Dans les salles d'attente, pour les déficients auditifs ou les personnes portant un appareil auditif: une boucle magnétique qui filtre les parasites sonores ;
- Des informations en braille et en relief pour se repérer dans la gare

## **Contrats AmbitionS Côte-d'Or : le canton de Fontaine-lès-Dijon candidat**

**Dispositif majeur du Conseil Général, les contrats « AmbitionS Côte-d'Or » constituent la concrétisation d'une politique ambitieuse d'aménagement et de développement durable du territoire.**

**Ces contrats s'inscrivent dans la réflexion engagée lors des Rencontres Territoriales et dans le prolongement de la Conférence Départementale de l'Aménagement du Territoire organisée pour la première fois en 2008.**

**Au regard du développement constant du canton, le Conseil Général souhaite inscrire Fontaine-les-Dijon, par le biais de ses 3 intercommunalités, dans une démarche territoriale de projet.**

### **UN PROJET POUR UN CANTON EN CONSTANTE PROGRESSION**

Le territoire du canton de Fontaine-les-Dijon connaît une progression constante de sa population depuis 1968 : en moins de 40 ans, le nombre d'habitants a augmenté de 171% pour atteindre 33 192 en 2006. Cette progression résulte surtout du solde migratoire particulièrement important entre 1968 et 1982.

Ce territoire présente des atouts forts, dont les élus du canton souhaitent tirer avantage :

- Des richesses paysagères naturelles et agricoles
- Des sites classés de Talant et Fontaine, autres bâtiments remarquables et l'ensemble du petit patrimoine bâti et de qualité
- Des activités de loisirs existantes (aérodrome, centre hippique...)

La stratégie de développement du canton s'appuie sur deux axes principaux

- la valorisation du patrimoine bâti et paysager
- la création d'itinéraires favorisant les modes de déplacements doux : les distances entre les communes sont courtes et homogènes (3 à 4 km), ce qui rend les cheminements accessibles à un large public.

La création de circuits-découverte, organisés selon des modes de déplacements doux (chemins piétons, pistes cyclables), permettront d'assurer le développement des activités de loisirs et de protéger les ressources patrimoniales et paysagères qui font la richesse et la variété du canton.

Les actions seront à décliner au sein des contrats « AmbitionS Côte-d'Or qui seront signés avec:

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon
- la Communauté de Communes de Forêts, Lavières, Suzon
- la Communauté de Communes du Val de Norges

## **CONTRAT AMBITIONS COTE-D'OR : 100 MILLIONS D'EUROS SUR 5 ANS**

Dispositif majeur adopté par le Conseil Général en décembre dernier, les Contrats AmbitionS Côte-d'Or visent à :

- sceller des engagements réciproques entre le Conseil Général de la Côte-d'Or et les territoires, autour d'une stratégie de développement solidaire, partagée et équilibrée, correspondant aux objectifs des 21 priorités du programme AmbitionS Côte-d'Or ;
- conforter la réactivité du Conseil Général face à ses missions fondamentales ;
- donner au Conseil Général une meilleure visibilité financière et budgétaire à moyen terme dans le cadre de son soutien aux territoires ;
- renforcer la lisibilité de l'action du Conseil Général.

Les contrats AmbitionS Côte-d'Or sont signés en priorité avec les communautés de communes. Pour leur mise en œuvre, le Conseil Général consacrera **100 millions d'euros sur 5 ans** en direction des territoires ruraux. Le contrat signé le 4 juin dernier avec la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, et celui qui sera prochainement passé avec le Grand Dijon font quant à eux l'objet d'un financement distinct.

A ce jour, **3 contrats AmbitionS Côte-d'Or ont été signés** avec :

- la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud
- la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais
- la Communauté du Pays de Nuits-Saint-Georges

## Au fil des dossiers

### **RESORPTION DES ZONES BLANCHES EN TELEPHONIE MOBILE : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DE NOUVEAUX NRAZO**

Dans le cadre de la réalisation de plusieurs nœuds de raccordements d'abonnés zone d'ombre (NRAZO), le Conseil Général sollicite l'ensemble des subventions dont il pourrait bénéficier auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

Pour le Conseil Général qui en a fait l'une des priorités de son programme AmbitionS Côte-d'Or sous l'intitulé « Un bouquet numérique gagnant », le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des services correspondants constitue un enjeu majeur dans l'attractivité et le développement durable des territoires.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Côte-d'Or a pris toute la dimension de cet enjeu en s'engageant dans une politique ambitieuse de couverture de son territoire. Il s'agit notamment de mettre les TIC au service du développement de la qualité de vie et du respect du cadre de vie.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de son programme Ambition de Solidarité, le Conseil Général a voté différentes subventions aux associations :

- 1350 euros pour l'association de réinsertion sociale La Passerelle, dont le public s'est élargi à l'agglomération dijonnaise
- 5000 euros pour les actions de l'Union départementale des associations familiales de Côte-d'Or
- 10 000 euros pour l'association Lieu d'Accueil et de rencontre parents-enfants, dont le nombre d'enfants accueilli est en constante augmentation
- 57 000 euros à la Cellule d'accueil des victimes d'abus sexuels et des enfants maltraités
- 1000 euros à l'association Les Restaurants du Cœur.

### **AIDE A L'ORGANISATION DE CONGRES ET SALONS**

Dans le cadre de son programme de soutien aux organisme et associations organisateurs de congrès salons, le Conseil Général a voté les subventions suivantes :

- 1100 euros à l'office de tourisme du pays de Nuits-Saint-Georges pour l'organisation des 2<sup>e</sup> rencontres de l'oenotourisme
- 3750 euros à la ville de Chenôve pour l'organisation du salon des économies d'énergie
- 1190 euros à l'association des Sommeliers de Bourgogne à Puligny Montrachet pour l'organisation de leur assemblée générale 2009-10-21 2650 euros à la Jeune Chambre Economique (JCE) de Dijon pour l'organisation du congrès régional de la fédération des JCE de Bourgogne
- 3990 euros à Initiatives pour l'Environnement de Bierre-les-Semur pour l'organisation des assises territoriales
- 140 euros à l'Union nationale des combattants de Pontailleur-sur-Saône pour l'organisation du prochain congrès départemental